

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°10 du 11 mars 2011

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°9

DÉCISION N° 2181/GEND/DPMGN/SDPRH/BDI
portant abrogation d'un texte.

Du 7 janvier 2011

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *direction des personnels militaires de la gendarmerie nationale ; sous-direction de la politique des ressources humaines ; bureau des droits individuels.*

DÉCISION N° 2181/GEND/DPMGN/SDPRH/BDI portant abrogation d'un texte.

Du 7 janvier 2011

NOR D E F G 1 1 5 0 2 2 5 S

Texte abrogé :

Circulaire n° 3000/DEF/GEND/PM/LOG/ADM du 1er février 1996 (BOC, p. 679. ; BOEM 652-0.2.2) modifiée.

Référence de publication : BOC N°10 du 11 mars 2011, texte 9.

La circulaire n° 3000/DEF/GEND/LOG/ADM du 1er février 1996 relative à la procédure d'instruction et de paiement des allocations de chômage aux anciens militaires engagés de la gendarmerie ayant involontairement perdu leur emploi est abrogée.

Pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration et par délégation :

Le général,
sous-directeur de la politique des ressources humaines,

Joël LAVAUD.